



Extrait du UFR Arts, philosophie, esthétique

<http://www-artweb.univ-paris8.fr/?Inscription-et-brochure>

Inscription et brochure

- Menu - Départements - Arts plastiques - CAPES (MEEF) et Agrégation -

Date de mise en ligne : mardi 17 juillet 2012

Copyright © UFR Arts, philosophie, esthétique Université Paris 8 Â©2011 -

Tous droits réservés



Brochure Préparation au CAPES et Agreg externe Arts plastiques 2017-2018

Préparer le CAPES ou l'Agrégation externes d'Arts plastiques à Paris 8

AVERTISSEMENT

Cette brochure réunit les informations relatives aux deux années du Master MEEF Arts plastiques et à la préparation de l'Agrégation externe d'Arts plastiques. Ces formations entretiennent suffisamment de points communs pour être partiellement mutualisées. Néanmoins, il importe de distinguer le travail des candidats à l'agrégation de celui mené par les étudiants de 1ère (M1-MEEF) ou 2nde (M2-MEEF) année de master.

En annexe se trouvent réunis différentes informations nécessaires aux candidats, dont quelques conseils de travail pour l'été.

MASTER MEEF : STRUCTURE GÉNÉRALE

Dans chaque académie, une Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education (ESPE) a été créée pour mettre en oeuvre des masters professionnels MEEF : Métiers de l'Enseignement de l'Education et de la Formation. Durant la première année (M1), ce master consiste surtout à préparer le CAPES externe d'arts plastiques. Vers le mois d'avril les étudiants passent les deux épreuves d'admissibilité, puis, fin juin début juillet, les admissibles présentent les deux épreuves d'admission. L'année suivante les lauréats de ces concours bénéficient d'une formation en alternance. Guidés par des tuteurs, ils exercent le métier d'enseignant dans le cadre d'un stage sur l'année (un mi-temps devant élèves, rétribué plein temps) et suivent différents cours à l'université et à l'ESPE de Créteil afin d'accompagner leur entrée dans la profession, de développer un mémoire de recherche professionnel et de valider leur deuxième année de master (indispensable pour être titularisable). Les étudiants qui ont validé confortablement la totalité du M1-MEEF sans réussir le CAPES, peuvent également poursuivre en M2-MEEF tout en profitant à nouveau d'une préparation au concours (voir plus loin, le détail des conditions).

Pour en savoir davantage, consulter les liens du ministère de l'Education Nationale : [Devenir enseignant](#) et [S'inscrire au CAPES](#)

CALENDRIER CONCENTRÉ ET RENTRÉE ÉCHELONNÉE

A l'université de Paris 8, la préparation à l'agrégation se déroule les mercredis (toute la journée), les samedis et de rares mardis. Les cours de M1-MEEF ont lieu les mercredis (9h-19h30), vendredis (horaires variables) et samedis (9h-14h30). A cela il faut ajouter une **UE de langue** (jours et horaires différents en fonction de la langue choisie et du niveau du cours).

Les M2-MEEF ont majoritairement cours le jeudi et parfois le mercredi (horaires variables).

Cinq raisons expliquent cette concentration : le stage des M2-MEEF (qui peuvent exercer en établissement le lundi, mardi ou vendredi), les emplois des M1 ou des agrégatifs, la possibilité de mutualiser quelques enseignements communs aux trois groupes, la volonté de limiter vos déplacements et la nécessité de laisser suffisamment de temps libre pour le travail personnel.

ATTENTION, la rentrée s'échelonne sur plusieurs jours et diffère suivant votre niveau d'inscription.

- les **M2-MEEF**, rentrent **le jeudi 28 août** au rectorat (toute la journée) puis les **29 et 31 août** en A282 et A280 à **l'université de Paris 8**, de 9h à 17h30 (le 30 août chaque stagiaire effectuera sa prérentrée dans son établissement) ;
- les **M1 MEEF**, rentreront le **mercredi 6 septembre** à l'université de Paris 8, à **9h** en A283 (l'accueil et la présentation de la formation seront suivis d'une évaluation diagnostique jusqu'à **19h30**).
- Les **agrégatifs** seront accueillis le **mercredi 6 septembre** de 10h à 12h en A062.

CONDITIONS ET MODALITÉS D'INSCRIPTION

Consulter prioritairement le site du ministère : [Conditions d'inscriptions](#)

Qui va où ?

Tous les étudiants souhaitant préparer le concours du CAPES externe ont intérêt à s'inscrire en **M1-MEEF**. Que l'étudiant sorte tout juste de licence, soit titulaire d'un DNAP, d'un DNSEP, d'un Master complet (arts plastiques ou autre) ou même d'un doctorat, seul ce cadre de formation et ce diplôme professionnel pourra le préparer à la totalité des épreuves du CAPES externe.

Sont regroupés en **M2-MEEF**, les lauréats du CAPES, titulaires d'un M1 (ou équivalent) devenus professeurs-stagiaires et une petite minorité d'étudiants ayant **confortablement** validé leur M1-MEEF mais échoué au CAPES (nommés "M2-non admis" par l'ESPE ou "M2-Phoenix" chez nous).

Les professeurs-stagiaires lauréats du CAPES ou de l'Agrégation, déjà titulaires d'un M2 (ou équivalent) sont inscrits à l'ESPE-UPEC dans le cadre d'un **DU-MEEF** (Diplôme Universitaire). Ils ne suivent qu'une partie des cours de M2 MEEF.

PRINCIPALES SITUATIONS DES ÉTUDIANTS INSCRITS EN MEEF ARTS PLASTIQUES

M1-MEEF Arts plastiques			
Concours présenté	Diplôme au 1er sept. 2016	Type de stage	Type de formation
CAPES 2017	Licence, M1 (autre que MEEF), M2, DNAP, DNSEP, doctorat, etc.	72h d'observation puis de pratique accompagnée	Que l'étudiant ait une licence d'arts plastiques, un DNAP, un DNSEP, un M2 recherche dans une autre spécialité ou un doctorat,... il doit s'inscrire en M1-MEEF pour préparer le CAPES. Administrativement, le candidat déjà titulaire d'un M2 ou équivalence ne sera pas obligé de valider le M1-MEEF. Cependant, en cas d'échec au concours, un master MEEF constitue un atout pour postuler à un emploi de vacataire ou de contractuel à l'Education Nationale ou ailleurs (notamment à l'étranger). Un titulaire d'un bac + 5 a aussi la possibilité de présenter l' Agrégation .
	M1-MEEF partiellement validé		Les étudiants qui ont validé partiellement le M1-MEEF en 2016 bénéficient d'un entretien individualisé pour déterminer les cours à suivre et à valider.

M2-MEEF Arts plastiques pour les <i>lauréats</i>			
Reçu au concours	Diplôme au 1er sept. 2015	Type de stage	Type de formation
CAPES 2016	M1-MEEF	mi-temps (8 à 10h) payé plein temps 2 tuteurs : Rectorat + ESPE	M2-MEEF Inscription administrative à Paris 8
CAPES 2016	M2 ayant ou non suivi et validé le M1-MEEF	mi-temps (8 à 10h) payé plein temps 2 tuteurs : Rectorat + ESPE	Parcours adapté du M2-MEEF dans le cadre d'un DU-MEEF (Diplôme Universitaire) de l'ESPE-UPEC.
M2-MEEF Arts plastiques pour les <i>non admis</i>			
Concours présenté	Diplôme au 1er sept. 2015	Type de stage	Type de formation

Inscription et brochure

CAPES 2017	M1-MEEF	Pratique accompagnée de 144 heures. L'étudiant est dispensé en cas de vacation.	Un "non admis" ayant échoué au concours mais validé confortablement la totalité du M1-MEEF, peut accéder en M2-MEEF . Il bénéficie d'un parcours aménagé (composé d'UE de M1 et de M2) permettant de préparer le CAPES et d'obtenir le M2. Son stage professionnel est un stage de pratique accompagnée (avec possibilité de dispense s'il est professeur vacataire d'arts plastiques).
---------------	---------	---	---

* D'autres situations existent.

L'inscription administrative et pédagogique.

- Pour accéder en **M1-MEEF**, l'inscription se déroule en plusieurs temps, d'abord via la procédure d'**Admission Par Internet** (API). Dès la fin mars aller sur [Inscription à Paris 8](#) et télécharger un dossier à compléter et retourner à la date indiquée. Suite à quoi une commission étudie chaque dossier et juge la compatibilité du niveau acquis avec les exigences spécifiques du CAPES d'arts plastiques et du master MEEF. La maîtrise du français, le bagage théorique (capacités de conceptualisation, connaissances en histoire de l'art et esthétique) ou la pratique plastique (capacités techniques, engagement artistique) doivent être suffisamment proches des attentes du concours pour avoir une chance raisonnable de succès après une ou deux années de préparation. Indépendamment du concours, la réussite du master MEEF réclame des compétences analogues. Sans ce niveau requis, l'étudiant serait avisé d'envisager des orientations qui correspondraient mieux avec son profil ou de travailler ce qui doit l'être avant de candidater une nouvelle fois. Il faut aussi savoir qu'un étudiant déjà titulaire d'un M2 (et équivalent) peut présenter directement le CAPES ou l'Agrégation sans passer par le M1-MEEF.

A la rentrée, les étudiants retenus en M1-MEEF doivent finaliser leur inscription administrative (payer leurs droits) puis procéder à leur inscription pédagogique. Voir auprès du secrétariat des masters Arts plastiques (bureau A069, Marine MULLER, 01 49 40 70 14 ou 01 49 40 66 02).

- Pour accéder en **M2 MEEF**, il faut avoir réussi le CAPES et/ou le M1-MEEF de manière confortable.

Très majoritairement, les étudiants de M2 MEEF sont lauréats du CAPES et titulaires d'un M1-MEEF. Les droits d'inscription sont offerts par l'Etat.

En cas d'échec au CAPES et de validation du M1-MEEF, un entretien avec l'étudiant décidera de son inscription en M2-MEEF en qualité de « non admis » (parcours aménagé, composé d'UE de M1 et de M2, permettant de préparer le CAPES et d'obtenir le M2). Auquel cas, il lui suffira de procéder à son inscription administrative (payer ses droits) puis pédagogique.

En cas de réussite au CAPES et d'échec en M1, l'étudiant conserve temporairement sa place au concours : il dispose d'une année pour valider son année. Il a un statut d'étudiant (non payé) et doit s'inscrire comme tel (inscription administrative et pédagogique).

L'essentiel de leur formation se déroule à l'université de Paris 8 et le reste dans différents établissements de l'ESPE-UPEC.

- *Les professeurs-stagiaires* lauréats du CAPES ou de l'Agrégation, déjà titulaires d'un M2 (ou équivalent) doivent s'inscrire à l'**ESPE-UPEC** (voir leur site) dans le cadre d'un **DU-MEEF** (Diplôme Universitaire MEEF). Les droits d'inscription sont offerts par l'Etat. Ils ne suivent qu'une partie des cours de M2-MEEF. L'essentiel de leur formation se déroule à l'université de Paris 8 et le reste dans différents établissements de l'ESPE-UPEC.

ATTENTION ! L'inscription à l'université ne dispense aucunement d'une inscription au concours. Les candidats au CAPES et à l'agrégation, devront effectuer cette inscription **vers les mois de septembre et octobre 2017** sur le site : [Calendrier des concours](#)